



HAL
open science

L'école ouverte face aux politiques éducatives

Nadège Tenailleau

► **To cite this version:**

Nadège Tenailleau. L'école ouverte face aux politiques éducatives. Vers l'Éducation Nouvelle, 2014, A Propos du décrochage scolaire, 556. hal-01686599

HAL Id: hal-01686599

<https://hal.science/hal-01686599>

Submitted on 17 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'école ouverte face aux politiques éducatives

Nadège Tenailleau
Doctorante
CREN
Université de Nantes

Au cours des années 60, l'enseignement français traverse une période de profondes transformations : La croissance de la population, de la demande sociale et les politiques volontaristes vont amener des réformes de structures qui vont modifier en profondeur l'organisation de l'enseignement français et entraîner une massification de l'accès à l'éducation. (A. Prost, 1992). Cette démocratisation de l'enseignement va « *exiger une pédagogie nouvelle qui fasse d'avantage appel aux motivations des élèves, à leur activité, à leur vie même* » (A. Prost, 1992, p.144). « L'école ouverte » sur laquelle à porté notre recherche est née et s'est inscrite dans cette époque où « *l'innovation répondait aux intentions d'introduire un changement à l'intérieur d'un contexte* » (F. Cros, 2000, p.16). Au lendemain des événements de 1968, l'innovation pédagogique est pour les politiques une manière de répondre aux demandes aussi bien démographiques, économiques que sociales. La commune où s'est déroulée notre enquête illustre parfaitement ce contexte puisque qu'elle va élire au lendemain de 1968 un nouveau maire issu du Parti Socialiste Unifié qui va promouvoir les questions d'innovation dans sa commune en proposant un nouveau projet qui mobilisa différents acteurs autour d'une nouvelle école : « l'école ouverte ».

Cet article propose de mesurer les effets de l'innovation et des politiques éducatives mouvantes plus particulièrement sur cette école qui bénéficiait d'une image innovante en adéquation avec les politiques de l'époque à sa création. Les politiques éducatives qui légitimaient le fonctionnement de cet école ouverte ont évolué au fil du temps au profit de nouvelles formes de politiques qui ne permettent plus à cette école de bénéficier aujourd'hui du même soutien et de la même reconnaissance auprès de ces partenaires ; En effet la municipalité, qui a été à l'initiative de sa création dans les années 70, l'a soutenue durant de nombreux mandats en lui permettant de porter un statut officiel d'école « spécifique ». Nous reviendrons sur l'histoire de cette école pour comprendre l'impact des politiques éducatives et du jeu relationnel qui peuvent considérablement modifier le profil d'une institution.

En matière de sectorisation, même si la municipalité privilégiait lors des années 70 les inscriptions venant du quartier, elle acceptait les dérogations des familles plus lointaines qui choisissaient d'y inscrire leurs enfants. A l'opposé les parents qui demandaient à fuir cette école avaient aussi la possibilité d'intégrer une autre école publique de la commune. Ainsi la municipalité proposait une certaine souplesse dans sa carte scolaire afin de répondre aux doléances des familles. Cette mesure était particulièrement appréciée de l'équipe éducative de « l'école ouverte » qui pouvait profiter d'un public averti. Pour elle, l'adhésion des familles au projet était et reste une condition *sine qua non* au bon déroulement de son projet sur lequel nous reviendrons. Le choix de l'école dans la commune engendrait alors une certaine ségrégation...l'école ouverte demeurait après l'école privée de la commune, l'école la plus favorisée socialement.

La nouvelle équipe municipale élue en 2008 a alors décidé de renforcer la sectorisation dans les 5 écoles primaires de la commune pour favoriser la mixité sociale et la gestion des effectifs de ses écoles. Cette nouvelle mesure ne permet plus aux familles d'intégrer les écoles de leur choix, ce qui a contribué à rompre le lien que la municipalité avait tissé avec « l'école ouverte ». Depuis un conflit apparent oppose les « pro-école ouverte » et les « pro-carte scolaire ».

Pour mener à bien cette recherche, nous avons choisi de produire une monographie qui ne s'attache pas seulement à « l'école ouverte » en tant que structure - qui constitue notre objet principal - mais aussi à l'ensemble des acteurs et des institutions qui l'entourent. C'est pourquoi nous avons procédé à des entretiens et à leur analyse auprès de différentes personnalités qui font ou qui ont fait partie de la municipalité, d'actuels ou d'anciens parents d'élèves, d'enseignants en poste ou en retraite ou encore d'inspecteurs de circonscription de l'éducation nationale. Les différentes générations auxquelles appartiennent ses interlocuteurs nous permettent une lecture plus objective du projet d'école. D'un autre côté, de nombreuses observations ont été effectuées au sein de l'école ouverte.

Au départ de l'école ouverte un contexte favorable

La commune de Bégon était administrée par un conseil municipal de droite jusqu'en 1971. C'est au lendemain des mouvements de l'année 1968 qu'un médecin militant du Parti Socialiste Unifié (PSU) est élu Maire de la commune. La nouvelle équipe municipale a élaboré ses projets autour d'un plan d'urbanisme pour aboutir aux différents objectifs qu'elle s'était fixée. À cette époque, il s'avère que la commune est relativement pauvre en matière d'équipements. C'est pourquoi le projet d'une ZAC (Zone d'aménagement concerté) va donner naissance au secteur où s'implantera l'école ouverte qui nous intéresse.

Cette ZAC a été le premier projet abouti puisque en 1976, les premiers logements voyaient le jour en attendant la construction de l'école en 1977. Une ZAC est une procédure d'aménagement du droit français de l'urbanisme, instituée par la loi d'orientation foncière de 1967 pour se substituer aux zones à urbaniser en priorité (ZUP). « *Les zones d'aménagement concerté sont les zones à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains, notamment de ceux que cette collectivité ou cet établissement a acquis ou acquerra en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés* ». Madame Cherel qui devient maire en 1993 à la suite de l'instigateur du projet ZAC, définit cette ZAC comme étant « assez extraordinaire » :

« Le projet de l'école ouverte est lié à la ZAC assez extraordinaire, qui a été citée en exemple en France dans les revues d'architecture, de développement local parce que ça a été une construction très particulière dont je veux dire un mot. Mon prédécesseur à la mairie de Bégon était maire PSU. Le PSU était comme vous le savez autogestionnaire et l'autogestion concrète à Bégon ça s'est traduit tout de suite par cette réalisation d'un nouveau quartier, qui était pensé de manière tout à fait innovante. Aujourd'hui on dirait développement durable, à l'époque on disait pas ça, on disait autogestion. Alors en quoi ça été innovant ? À plusieurs titres : ça été innovant parce que les équipements publics ont été réalisés avant même que les gens n'habitent les logements, donc on a commencé par faire le terrain de foot, de sport, l'école, la piscine etc. Avant même que les gens n'arrivent dans les logements ! Ce qui est quand même rarissime. Et ensuite, cette école a été

effectivement pensée y compris par les habitants puisque les plans ont été discutés, débattus, redessinés par les élus, les architectes, les parents d'élèves qui allaient venir là et probablement, la première équipe d'enseignants. Donc c'est vraiment... cette école s'inscrit dans une démarche globale qui était de faire un nouveau quartier avec et pour les habitants, avec au cœur des services publics. » (Entretien aout 2011, Mme Cherel, Maire de Bégon de 1993 à 2007)

Pour ce nouveau projet d'école ouverte, l'équipe municipale s'entoure de citoyens, d'experts, de professionnels mais aussi d'associations d'éducation populaire (Francs et franches Camarades, FRANCAS et les Centres d'entraînements aux méthodes d'éducation active, CEMEA). Ce projet propose un cadre institutionnel et architecturale, un symbole d'une nouvelle conception de l'éducation qui « doit permettre à l'enfant de faire l'apprentissage de la responsabilité et d'être acteur. » (Monin N, 1992)

L'école ouverte répond aux attentes d'innovation, de rénovation du système éducatif de son époque.

Avant d'approfondir sur le lien certain entre les politiques éducatives de l'époque et l'école ouverte, revenons rapidement sur ce qu'est une école ouverte afin de comprendre quelles innovations elle proposait.

L'école ouverte

L'école ouverte de Bégon entre dans la catégorie des écoles à « aires ouvertes », en référence à la circulaire Deygout (1973) traitant de l'aménagement de l'espace scolaire. Elle découle des modèles étrangers (Québec et Grande-Bretagne) qui voient en l'école ouverte la possibilité de répondre à la fois à « une relation maître-élève plus personnalisée, ainsi qu'aux principes des méthodes actives ou encore pour les rencontres avec les parents » (Rich J, 2001).

En matière d'« école ouverte », les instructions officielles de 1973 faisant état de la construction des écoles élémentaires s'engagent à réaliser un aménagement de l'espace mieux adapté aux objectifs de la rénovation pédagogique (Rich J, 2001). Ainsi, la circulaire précise « la nécessité d'une construction modulable du bâtiment favorisant l'individualisation de l'enseignement, la pédagogie du soutien, le travail en équipe, le décroisement des classes et des disciplines, ainsi que l'ouverture sur le monde extérieur ». Trois critères définissent l'école ouverte : des locaux polyvalents permettant l'accueil d'associations ou de spectacles, l'intervention des parents et l'absence de clôture.

L'école ouverte de Bégon est l'une des rares écoles qui subsiste selon la définition des années 70. Son architecture répond aux différents objectifs d'ouverture. Sa salle polyvalente, a pris des allures de salle de spectacles pour permettre aux habitants d'utiliser son enceinte comme lieu de vie extérieure à l'école. Des associations ou des clubs de sport utilisent son enceinte pour leurs différentes activités.

Pour parfaire le décroisement, les architectes ont préféré les cloisons amovibles aux murs. Cette spécificité de l'architecture fut confortée par la volonté de l'équipe enseignante d'exploiter toutes les possibilités de cette dernière dans le fonctionnement du projet d'école : tous les espaces de l'école sont accessibles durant les temps de récréation. Le décroisement facilité par les

espaces larges permet le déplacement des élèves en toute aisance. Cette architecture a amené les enseignants à réfléchir à l'occupation de l'espace mais a également engendré une réflexion sur la pédagogie mise en place. L'architecture de l'école est alors le noyau de l'école autour duquel s'est organisée la vie des élèves, des enseignants et des familles.

Le projet de cette école ouverte défendait une ouverture sur son quartier et sur les familles. Cette proximité avec son milieu lui permettait de penser son fonctionnement autrement.

L'accueil d'une pédagogie innovante

L'architecture s'est accompagnée de réflexions pédagogiques qui ont abouti à un fonctionnement interne particulier. Il propose le décloisonnement pédagogique qui consiste à organiser des groupes pour certaines disciplines, sur la base d'échanges de service et de compétences entre les maîtres ; les enseignants sont référents de plusieurs groupes et se perfectionnent soit en mathématiques soit en français. Selon le B.O du 21 mars 1991, cette organisation permet à l'élève, « d'une part de conserver un instituteur et un groupe classe comme référent pendant une partie du temps scolaire, d'autre part de bénéficier d'enseignement adapté à son rythme d'apprentissage ». Par ailleurs, l'équipe enseignante décide de travailler par cycle avant que la loi ne l'impose permettant alors à l'enfant d'avoir un groupe de base multi-niveau pour discuter de la vie du groupe et partager des activités comme les arts-plastiques, la poésie ou encore le sport. Les enfants appartiennent donc à plusieurs groupes et rencontrent tout au long de la journée, différents enseignants spécialisés en français ou en mathématiques. Au début des années 80 le décloisonnement et le travail par cycle restent des pratiques minoritaires. L'école ouverte les expérimentera dès le départ et les adoptera comme ligne fondatrice de son fonctionnement.

L'école décide également d'utiliser l'informatique comme outil pédagogique. Quelques ordinateurs financés par l'AFL (l'Association Française pour Lecture) permettront à l'équipe enseignante de développer cette expérimentation qui s'étendra sur l'ensemble des autres écoles quelques années plus tard. Au début des années 80, l'informatique à l'école n'en est qu'à ses débuts et ne s'est pas encore démocratisé. L'inspecteur de l'Éducation Nationale soutient les enseignants dans leur projet étant lui-même militant de l'AFL. Un projet autour de la construction d'une BCD (Bibliothèque Centre Documentaire) va également voir le jour en partenariat une nouvelle fois avec l'AFL. La municipalité va débloquer des fonds pour soutenir les différents projets que l'école ouverte tente de mettre en place. Elle voit en cette école une particularité qui enrichit la commune dans son panel de choix en matière d'éducation, c'est pourquoi il fut décidé qu'il ne serait pas instauré sur la commune de périmètre scolaire : « *Qu'ils soient géographiquement situés dans le bourg, en campagne ou dans le secteur du quartier de l'école, tous devaient avoir le libre choix de s'inscrire ou non dans cette école* ». (Edelin P, 1983) L'école doit cependant essuyer l'image parfois négative due à son innovation qui peut effrayer.

L'équipe pédagogique mettait déjà en avant le travail d'équipe qui lui semblait nécessaire pour permettre au fonctionnement de se vivre convenablement. Pourtant, au début des années 80, travailler en équipe de façon hebdomadaire n'était pas une pratique habituelle.

A l'époque, l'innovation scolaire est incarnée par des mouvements pédagogiques (Freinet, éducation nouvelle) et se positionne comme une rupture par rapport aux pratiques établies. Elle incarne l'innovation du refus de l'autorité, de la défense de valeurs nouvelles, conviviales et

communautaires, mais souvent irréalistes (Cros F, 2002). Les écoles ouvertes deviennent alors le symbole d'une nouvelle conception de l'éducation qui doit permettre à l'enfant de faire l'apprentissage de la responsabilité d'être acteur (Monnin N, 1997)

Pour les parents d'élèves de l'époque, *« une nouvelle pédagogie, c'est aussi un espoir, une chance de plus, pour la classe ouvrière et pour le milieu populaire de combattre un peu l'échec scolaire. C'est pour cela que nous nous sommes battus pour cette école »* (Edelin P, 1983).

Localement les différents partenaires de l'école sont donc favorables à une nouvelle pédagogie. Le soutien municipal durera près de 30 ans, jusqu'à un tournant que nous explique Mme Durier, une ancienne élue :

« Moi, c'est vrai que ça fait 10 ans que je suis à Bégon et j'avais toujours entendu que l'école ouverte avait une spécificité, on pouvait y entrer pour une spécificité et ça ne me choquait pas. Et le jour où l'inspecteur académique a dit en commission des effectifs « on ne reconnaît pas de statut, on n'accepte pas les dérogations pédagogiques pour cette école », je suis un peu tombée de haut. » (Entretien avec Mme Durier, élue en 2008, démissionnaire en 2011, octobre 2011)

Ce propos témoigne d'une évolution certaine entre les différents partenaires qui soutenaient l'école ouverte dans son projet innovant. Les débats actuels remettent en cause la particularité de cette école. Après plus de 30 ans d'existence, l'école ouverte n'a jamais évalué les effets de son projet et n'a pas obtenu de statut particulier. Pourtant, elle se défend toujours d'être une école traditionnelle, elle se réclame différente et souhaite à ce titre être inscrite dans la liste des « écoles spécifiques ». La municipalité, de son côté, ne semble plus lui reconnaître de particularité en lui refusant les privilèges reconnus jusqu'alors. Mme Durier en témoigne en comparant deux périodes :

« L'école ouverte ne comprend pas le changement de position de la mairie qui a toujours soutenu et ça, c'est vrai...moi, j'ai lu des courriers avant 2008, de l'ancienne équipe municipale où j'ai vraiment vu par écrit le soutien à cette école, des courriers comme ça après 2008 n'ont plus eu lieu. » (Entretien avec Mme Durier, élue en 2008, démissionnaire en 2011, octobre 2011)

L'équipe de l'école ouverte qui pouvait compter de nombreux partenaires se retrouve depuis 2008 dans une tout autre configuration qu'elle dénonce comme une menace pour son projet. Le prochain point nous aidera à éclairer ce retournement de situation. Entre les nouvelles politiques éducatives et la nouvelle équipe municipale, l'école ouverte de Bégon doit s'adapter à l'image d'école « comme les autres ».

L'évolution de la place de l'école ouverte tient dans une certaine mesure à l'évolution des politiques éducatives nationales qui ne poursuivent plus les mêmes objectifs qu'elles visaient dans le passé. A partir des années 80, l'obligation de résultats oblige à évaluer pour mesurer les effets de ce que les établissements proposent (Demailly L, 2001)

Jusque dans les années 90, l'innovation pédagogique se développait avec l'autorisation des instances officielles qui la canalisait. Elles entendaient améliorer le système éducatif. A partir des années 90, elle devint un acte banalisé, un instrument de réponse à un contexte évolutif et

incertain (Cros F, 2002) Elle vise aujourd'hui une certaine rentabilité de l'école, elle passe donc par des phases d'évaluation qui visent notamment à mesurer son impact sur les résultats des élèves (Demailly, 2001). Or, l'école ouverte ne prétend pas améliorer les résultats des élèves mais prétend leur offrir un cadre propice à leur développement « expressif » (Van-Zanten, 2009) à leur construction individuelle et à leur bien être à l'école. Tous ces indicateurs ne s'évaluent pas lors des résultats aux évaluations nationales. Le manque d'éléments objectivables sur la « production » de l'école ouverte a conduit la municipalité à la considérer comme les autres. « L'investissement dans des innovations pédagogiques n'est porteur qu'à condition que leur efficacité soit avérée et plus encore vérifiable » (Dutercq Y, 2001). Le paradoxe tient en ce que l'absence d'évaluation de son projet ne lui permette pas d'obtenir le statut d'école spécifique et donc de bénéficier des avantages inhérents. Le statut revient souvent dans les entretiens avec les enseignants comme la clé de l'absence de reconnaissance dont souffre l'école du fait de ne jamais avoir eu cette officialisation. Elle n'a donc pas plus que les autres écoles la possibilité de déroger aux différentes politiques éducatives qui affaiblissent, dans une certaine mesure, les spécificités qu'elle hissait comme étendard. La suppression de l'école le samedi matin en est l'un des exemples les plus probants. La particularité de l'école ouverte se retrouvait notamment dans la place qu'occupaient les parents dans l'école. Leurs interventions au cours d'ateliers leur conféraient une place particulière qui leur permettait de s'investir dans la vie de l'école. Cette mesure politique a donc écarté les parents de l'école ouverte qui a pourtant toujours accordé une grande importance aux parents et à leur implication dans l'école. Elle a depuis le départ misé sur leur investissement qui permet selon les « pro-école ouverte » interrogés de défendre et rendre pérenne le projet de l'école ouverte. L'équipe pédagogique de l'école ouverte a pourtant toujours défendu l'adhésion des parents pour ne pas être confrontée à des parents réfractaires. Elle œuvre pour une mobilisation effective afin que le projet puisse se vivre dans de bonnes conditions.

À cela s'ajoute la nouvelle sectorisation qui ne permet plus aux familles de choisir leur école. Cette mesure implique deux partenaires de l'école ouverte : l'Éducation Nationale et la municipalité. D'un côté la mairie dénonce le libre choix des familles qui pourrait favoriser une école plus qu'une autre (M.Oberti, 2007), de l'autre, l'Éducation Nationale ne veut plus conférer de privilège à l'école ouverte puisqu'elle ne dispose d'aucun statut officiel lui permettant de jouir de la reconnaissance d'une pédagogie spécifique.

« Question : Quelles connaissances avez-vous du projet de l'école ouverte ? De ce que vous en avez vu, de ce qu'on vous en a rapporté ?

A partir du moment où on est rentré dans le cadre de l'expérimentation, de toute façon, c'est une école comme les autres qui a un projet qui est particulier. Mais elle n'a pas un statut qui est différent. C'est en ce sens que je dis que c'est une école comme les autres. C'est à dire qu'elle est aujourd'hui...Elle essaie de concilier son statut d'école ordinaire avec un projet particulier, ça peut aujourd'hui se faire dans le cadre de l'expérimentation. Voilà. Est ce que c'est une école ordinaire ? Je ne peux pas vous répondre autre chose que oui. Oui statutairement. (Entretien conduit en mai 2011 avec M. Petit, Inspecteur de circonscription de l'Education Nationale depuis la rentrée scolaire 2011)

Cette évolution s'explique par plusieurs raisons. Tout d'abord, l'école ouverte proposait des innovations concrètes qui se sont vues banalisées via les politiques éducatives. Ce qui fait qu'elle ne dispose plus d'autant d'arguments pour afficher sa particularité. Elle n'en demeure pas moins une école ouverte sans barrière physique, qui fonctionne toujours avec un projet original mais ne dispose d'aucun statut. Cette carence est pointée du doigt par les inspecteurs précédents et actuels de l'Éducation Nationale (IEN) de la circonscription qui, en conséquence, ne défendent plus l'école comme leurs prédécesseurs. Ce concours de circonstances amène l'école ouverte à être considérée comme les autres écoles. Toutefois, on ne saurait imputer aux nouvelles politiques

éducatives des changements aussi radicaux dans le soutien municipal. Les entretiens conduits auprès d'élus, (anciens et actuels) nous ont amenés à considérer la part humaine de l'histoire.

D'une part entrent en jeu les représentations qu'ont de l'école ouverte les personnes questionnées, ainsi que nous l'explique Madame Cherel : la Maire précédente:

« Cette école, on m'a toujours dit...il y avait deux sons de cloches, le premier qui disait " l'école ouverte, c'est une école de glandus, c'est pas sérieux, il y a ces gamins qui se baladent, ils ne sont pas assez cadrés " et le deuxième qui disait " c'est des gamins qui sont beaucoup plus autonomes, c'est des gamins qui ne supportent pas forcément le système traditionnel et qui là, ont trouvé matière à se forger une identité " ». (Entretien aout 2011, Mme Cherel, Maire de Bégon de 1993 à 2007)

D'autre part l'école ouverte de Bégon était vue comme l'école « donneuse de leçons » qui bénéficiait de certains privilèges alors qu'il n'y avait aucune raison officielle de les lui accorder. L'ancienne maire, explique également que la méconnaissance d'un projet innovant pouvait amener à une forme de jalousie entre les écoles. La maire actuelle était justement enseignante dans une autre école de Bégon située dans un quartier plus défavorisé. Le conflit apparent entre l'école ouverte et la municipalité est alors souvent expliqué comme une histoire « de personnes », poursuit Mme Cherel :

« Le maire a toujours détesté l'école ouverte, j'ai très bien senti qu'elle réglait des comptes d'enseignante (...) c'est très lié aux personnes, moi, j'ai longtemps cru que c'était lié à des idées mais je m'aperçois de plus en plus que beaucoup de choses sont liées aux individus qui portent ou qui ne portent plus un projet »

Cette explication revient dans de nombreux entretiens réalisés auprès des enseignants mais aussi des parents d'élèves. Il semble donc que l'école ouverte de Bégon ait cristallisé des enjeux personnels en même temps que ceux qui procédaient de la politique. Ce point est intéressant dans la mesure où il nous permet d'expliquer le jeu entre les institutions de plusieurs façons. L'évolution du statut des écoles ouvertes, des politiques éducatives et des équipes municipales nous éclaire sur la façon dont l'école ouverte vit son projet aujourd'hui et ses partenariats. Mais plus généralement, cela éclaire la notion même d'innovation et des enjeux que cela recouvre.

Conclusion

L'école ouverte de la commune de Bégon a dû faire face d'une part à l'évolution des politiques éducatives qui ne semblent plus aussi favorables qu'autrefois à ce genre d'établissements innovants et d'autre part à l'évolution de ses partenariats.

Comme nous l'avons montré, les politiques éducatives qui prônaient l'innovation dans le sens de ce que proposait l'école ouverte ont évolué au profit de nouveaux modèles expérimentaux qui demandent des résultats, notamment en ce qui concerne les performances scolaires des élèves. En dépit de cela, l'école ouverte n'a jamais été en mesure de produire ce genre de données dans la mesure où elle n'a jamais évalué les effets de son projet, ni sur les performance de ses élèves si sur leur façon d'être et de devenir.

Les innovations dont elle faisait preuve se sont normalisées ; ainsi le travail en équipe, le travail par cycle, les BCD ou encore l'accès à l'informatique se sont élargis à l'ensemble des écoles primaires.

Enfin, même si le jeu relationnel a un impact sur la reconnaissance de la spécificité de l'école ouverte, notamment pas ses partenaires, il s'avère que c'est surtout l'absence d'évaluation de son projet qui ne permet pas de conclure si cette école est encore innovante, si oui ou non elle a des effets sur les élèves. Il nous paraît alors indispensable d'accompagner les écoles dans la réflexion de leur projet mais surtout dans l'évaluation de ce qu'elles produisent pour valoriser et poursuivre le travail entamé par les équipes éducatives des écoles.

Bibliographie

- CROS F. (2002) « l'innovation en éducation et en formation : topique et enjeux » in Norbert Alter, *Les logiques de l'innovation, approche pluridisciplinaires*, Paris, La découverte.
- DEMAILLY L. (2001), *Evaluer les politiques éducatives. Sens enjeux et pratiques*, De Boech Université.
- DUTERCQ Y. (2001), « Evaluation des politiques éducatives et usages stratégique de l'innovation », *Evaluer les politiques éducatives. Sens enjeux et pratiques, L. Demailly (dir)*, De Boech Université.
- EDELIN P. (1983), *Ecole ouverte*, mémoire réalisé sous la direction de Hélène Sistane.
- MONIN N. (1992), *Des écoles ouvertes, contribution à l'étude d'une innovation pédagogique*. Thèse dirigée par J. Testanière, Bordeaux II.
- MONIN N. (1997) « Le mouvement des francs et franches camarades (FFC) : de l'animation des loisirs à la participation aux écoles ouvertes », *Revue Française de pédagogie*, vol 118, pp. 81-94.
- RICH J. (2001), *Du projet d'école aux projets d'école, Contribution à l'histoire des transformations de l'enseignement élémentaire*, Pessac, Presse Universitaire de Bordeaux.
- OBERTI M. (2007), « Le piège du libre choix scolaire », *Mouvement*, p.145-152.
- Orientation pour la mise en œuvre de la nouvelle politique pour l'école, Education nationale, jeunesse et sport : l'école, B.O, n° 12, 21 mars 1991.
- PROST A. (1992), *Education, société et politiques : une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Paris, Edition du seuil.
- VAN-ZANTEN A. (2009), *Choisir son école*, Paris, PUF.